

MAIRIE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

ARRETE MUNICIPAL N ° 17 – 2025

TRAVAUX ELEGAGE

FACE AU 32 A 38 RUE COCRIAMONT

COUPURE DE COURANT

LE MERCREDI 4 MARS 2026

Nous, Maire de la Commune de Bienvillers-au-Bois,

Vu le Code de la Sécurité Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2,

Vu les travaux d'élagage

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Une circulation alternée est mise rue Cocriamont à hauteur du n° 32 à 38 à partir du 4 mars 2026. La vitesse sera réduite à 30km/h à hauteur des travaux. Il est interdit de dépasser et de stationner au droit de chantier.

ARTICLE 2 : L'entreprise intervenante est responsable de la signalisation du chantier et de la sécurité.

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

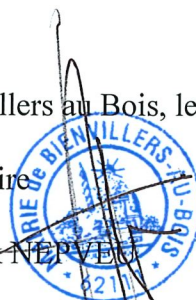
ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- Gendarmerie de Beaumetz les Loges,
- ENEDIS
- Affiché en Mairie.

Bienvillers au Bois, le 13/02/2026

Le Maire

Patrick NEPVEU



ZE DAINVILLE

POUR AFFICHAGE**COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX**

Commune de : BIENVILLERS AU BOIS

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité. Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...), il est obligatoire de couper votre disjoncteur général Enedis en le positionnant sur 0.

Horaires des coupures :

mercredi 4 mars 2026

de 11h00 à 16h30

Quartiers ou lieux-dits :

1 chemin DE LA HAYE

17 au 43, 8 au 22, 26 au 28, 32 au 38, 34B, 10B, 35B, 22B, 26B, 41B rue DE COCRIAMONT

60 au 64, 61T rue DE SAINT ETTON

58 rue SAINT ETTON

RUE COCRIAMONT

63 rue DE SOUASTRE

chemin HAIE



N/Réf. : ZE DAINVILLE

014 T 17917

Objet : Coupure d'électricité pour travaux

Motif : Elagage à proximité du réseau électrique

496797 10159 4596 1/2 11



Madame, Monsieur le Maire
2, rue St Etton

62111 BIENVILLERS AU BOIS

Le 05/02/2026

Madame, Monsieur,

Les services de la mairie, les entreprises et les habitants de votre commune utilisent quotidiennement l'électricité pour leurs activités professionnelles et personnelles. C'est pourquoi Enedis travaille chaque jour sur les réseaux électriques, pour les rendre plus performants, accueillir les nouveaux raccordements, éviter les pannes et intégrer les productions d'énergie renouvelable.

Dans la mesure du possible, nous effectuons ces travaux sans interrompre l'alimentation électrique de nos clients. Cependant une coupure est parfois nécessaire pour la réalisation de certains actes techniques. Ce sera le cas pour des prochains travaux que nous allons réaliser sur le réseau électrique qui alimente une partie du territoire de votre commune.

Aussi, nous sommes conduits à programmer des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité sur le territoire de la commune :

mercredi 4 mars 2026 entre 10h45 et 16h45

Vous trouverez en pièce jointe une note d'information précisant les horaires de coupure et les lieux concernés, que nous vous remercions de bien vouloir porter à l'affichage.

En parallèle nous informons directement l'ensemble des particuliers et professionnels de votre commune qui seront touchés par la coupure.

Votre interlocuteur Enedis pour cette coupure : DOMINIQUE LEVEL

Conscients de la gêne occasionnée, nous mettons tout en œuvre pour réduire autant que possible les perturbations liées à ces travaux.

Pour suivre l'évolution de cette coupure et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr/panne-et-interruption en flashant le QR CODE en bas de la première page de ce courrier. Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Le jour des travaux, si vous avez besoin d'information complémentaire, vous pourrez nous joindre au numéro de téléphone de dépannage réservé aux collectivités locales : 0 811 010 212 (service 0,05€/appel).

